

DATE LIMITE POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE (2023)

DATE DE DÉPÔT DE LA DEMANDE DÛMENT COMPLÉTÉE (Ces dates peuvent changer en cours d'année)	REUNION DU CCU 19 H	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 19 H
16 décembre 2022 à 12h (vendredi)	24 janvier	6 février
31 janvier, à 12h	21 février	6 mars
28 février, à 12h	21 mars	3 avril
28 mars, à 12h	18 avril	1 ^{er} mai
2 mai, à 12h	24 mai (mercredi)	5 juin
30 mai, à 12h	20 juin	4 juillet (mardi)
18 juillet, à 12h	8 août	21 août
8 août, à 12h	29 août	11 septembre
29 août, à 12h	19 septembre	2 octobre
3 octobre, à 12h	24 octobre	6 novembre
31 octobre, à 12h	21 novembre	4 décembre
4 décembre, à 12h (lundi)	Janvier	Janvier

Renonciation

Restriction d'accès dans le cadre de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*

Par la présente, je renonce à me prévaloir d'une restriction d'accès dans le cadre de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

J'autorise ainsi le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie à faire usage des informations et des documents qui sont fournis dans le cadre de ma demande, spécifiquement pour des fins de consultations ou dans le cadre de séances publiques.

Cette renonciation est en accord avec l'article 171 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Tarification de la demande de modification réglementaire* : 2 100 \$

*Remboursement de 1 000 \$, s'il y a refus par le conseil.

Nom en lettres moulées : _____

Signature : _____ **Date :** _____

Note : Le fonctionnaire désigné se réserve le droit d'exiger tout document ou renseignement supplémentaire lui donnant une compréhension claire et précise du projet.

ESPACE RÉSERVÉ À LA MUNICIPALITÉ

Matricule : _____

Encaissement de la demande par : _____ Date : _____